

Québec veut optimiser le soufflage de la neige

La Ville estime pouvoir couper 3 M\$ dans son budget

Le Journal de Québec · 15 déc. 2023 · 26 · TAÏEB MOALLA

La Ville de Québec estime pouvoir compresser 3 M\$ dans son budget de déneigement. Pour y arriver, l'administration Marchand dit vouloir « optimiser le soufflage sur les terrains » et éviter ainsi de coûteux transports de neige par camions.



Opération de déneigement à Québec, le jeudi 26 janvier 2023.
PHOTO D'ARCHIVES, STEVENS LEBLANC

C'est ce qu'on a appris, hier, en fin d'après-midi, lors des comités pléniers budgétaires. « Le mot est déjà donné pour optimiser le soufflage et s'assurer que le terrain est utilisé au maximum. Mais dans un esprit de sécurité évidemment », a fait savoir Mariepierre Raymond, directrice de l'arrondissement de Sainte-foy-sillery-cap-rouge.

D'après elle, cette optimisation permet « d'éviter énormément de coûts. Ça évite des transports et des GES [gaz à effet de serre]. Souffler sur les terrains, d'un point de vue de saine gestion des fonds publics, quand il n'y a pas d'enjeux de sécurité, on le fait. »

Mme Raymond a ajouté que chaque transport de neige coûte 100 \$ à la Ville. Cette optimisation annoncée est déjà prévue dans le cadre de la Politique de viabilité hivernale (PVH), a-t-elle fait valoir.

Le parti de l'opposition Québec d'abord a dit s'inquiéter pour la qualité de vie des citoyens, mais l'administration municipale a mis l'accent sur les économies potentielles tout en assurant qu'il s'agit d'une « optimisation » et non pas d'une baisse de service.

Selon Stéphan Bugay, directeur général adjoint, « 70 % du coût du déneigement est lié au transport de la neige. Là où on peut aller chercher des économies, c'est sur le transport [de

neige]. Il n'y a pas d'intention de jouer sur le grattage parce qu'il y a de gros enjeux de sécurité et c'est aussi là qu'on a le moins de potentiel d'économies. »

INSTALLATION DE GPS

De son côté, Pierre-luc Lachance, conseiller municipal chargé du dossier du déneigement, a évoqué le contrat de 2,8 M\$ annoncé hier pour une solution par la télémétrie véhiculaire « pour une efficacité accrue du déneigement ».

Concrètement, « le système permettra de suivre en temps réel les véhicules de déneigement [camions avec grattes, niveleuses, chargeurs, grattes de trottoirs, etc.] afin de récolter des données qui permettront l'amélioration continue des opérations de déneigement effectuées par la Ville », a-t-on expliqué.

L'installation de ces GPS sur les 500 véhicules concernés devrait normalement se terminer l'automne prochain pour une utilisation optimale à partir de l'hiver 2024-2025.

À plus long terme, il sera possible pour les citoyens de visualiser l'emplacement des camions de déneigement, comme le maire Marchand en a exprimé le souhait par le passé.

Les parcomètres en fonction de 9 h à 21 h

La Ville allongera les heures pour que ce soit « plus simple » et ira chercher environ 100 000 \$ de revenus par année

Le Journal de Québec · 15 déc. 2023 · 4 · STÉPHANIE MARTIN

La Ville de Québec étend davantage les plages où seront en fonction les parcomètres ; pas pour faire de l'argent, mais pour que ce soit « plus simple » pour les automobilistes.



C'est ce qu'a affirmé le directeur du service du transport et de la mobilité intelligente, Marc des Rivières, hier, lors de l'étude du budget.

La Ville va en effet harmoniser les heures de fonctionnement de ses parcomètres, de 9 h à 21 h. Cela affectera surtout les secteurs Sainte-foy et Sillery, particulièrement les artères commerciales Maguire et Myrand, où les plages de stationnement seront payantes jusqu'à 21 h en tout temps, à partir du printemps, moment où les nouvelles bornes de stationnement seront installées. En ce moment, certains jours en début de semaine, ils ne l'étaient que jusqu'à 18 h. L'information avait été éventée en début de semaine par Noovo Info.

SIMPLIFICATION

En comité plénier, M. des Rivières a affirmé que cela est fait dans un objectif de simplification. Parce qu'ailleurs sur le territoire, c'est souvent effectif jusqu'à 21 h. L'ajout de panneaux pour expliquer les différences à Sainte-foy et Sillery aurait créé une confusion.

« On aurait pu se retrouver avec des panneaux de deux mètres de haut. On s'est dit : "Ça n'a pas de bon sens, la charge mentale du conducteur." On a donc opté pour un panneau unique », dit-il.

« Ça va être beaucoup plus simple pour tous les conducteurs. Donc, l'harmonisation, c'est tout simplement que ça soit simple pour l'usager. »

100 000 \$ PAR AN

M. des Rivières assure que les sommes recueillies par la Ville sont minces et que la raison n'est pas l'appât du gain.

« C'est pas une question d'aller chercher de l'argent, on va aller chercher avec cette mesure-là, 90 000 \$, peut-être 100 000 \$. »

Sur Maguire et Myrand, les changements sont plus importants, convient le directeur, mais cela était « nécessaire » pour assurer une meilleure compréhension de la signalisation.

Pour le chef de l'opposition officielle, Claude Villeneuve, la volonté d'harmonisation et de simplification est louable, mais il n'est pas opportun de le faire en ce moment, alors que les commerçants et les citoyens vivent une pression économique. « Je pense que c'est de mauvais aloi à ce stade-ci de le faire. »

PAS DISSUASIF, DIT LE MAIRE

Le cabinet du maire a tenu à « remettre les choses en perspective » en ce qui concerne les inquiétudes exprimées par le représentant des commerçants sur Maguire (voir autre texte).

« Il n'y a rien qui indique que les parcomètres sont dissuasifs pour la clientèle. La preuve, lorsque les places sont tarifées jusqu'à 21 h, les observations ont démontré que 100 % des places sont occupées. Plusieurs membres de la SDC nous ont mentionné qu'ils doivent refuser des clients les jeudis et vendredis et ce, même si les parcomètres sont payants. »

Le bureau de la mairie souligne que le tarif ne change pas. De plus, « les parcomètres permettent également un roulement de la clientèle qui vient de façon ponctuelle. Tout le contraire des places gratuites environnantes. Sur 200 places, dans le secteur, 66 sont payantes et elles sont utilisées. Les clients auront l'embarras du choix pour le stationnement et pourront assurément continuer de profiter de la beauté et du savoir-faire de Maguire ».

Verdict du Tribunal administratif du travail

Québec devra verser 315 000 \$ à sept syndicats dans la santé

PHOTO EDOUARD PLANTE-FRÉCHETTE, ARCHIVES LA PRESSE

Christian Dubé

Le tribunal ordonne au gouvernement du Québec, au ministre de la Santé Christian Dubé et au comité patronal de négociation en santé de verser la somme de 315 000 \$, répartie entre sept syndicats dans la santé, parce qu'il a entravé leurs activités et négocié de mauvaise foi.

Publié à 8h49 Mis à jour à 10h29

LIA LÉVESQUELA PRESSE CANADIENNE

Le Tribunal administratif du travail déclare que le gouvernement du Québec, le ministre Dubé et le comité patronal de négociation ont manqué à leur obligation de négocier de bonne foi et ont entravé les activités des sept syndicats dans la santé qui avaient porté plainte. Il leur ordonne aussi de cesser de le faire. Le litige avait trait à une directive du ministère de la Santé qui portait sur la rémunération des heures supplémentaires à taux double, dans un contexte de COVID et de pénurie de personnel à l'été 2022, sans aucune négociation préalable avec les syndicats.

Ceux-ci s'étaient plaints du fait qu'en procédant ainsi unilatéralement, Québec avait modifié les conditions de rémunération des heures supplémentaires prévues dans les conventions collectives. Ils y voyaient là une entrave aux activités syndicales et un manquement à l'obligation de négocier de bonne foi.

« Irrespect total », « conduite délinquante »

Dans sa décision, le Tribunal administratif du travail critique durement la partie patronale.

Le Tribunal ne peut que constater la conduite délinquante des défenderesses dans une phase cruciale, alors que les organisations entreprennent la négociation du renouvellement des conventions collectives.

« La preuve révèle clairement qu'il n'y a eu aucune consultation ni négociation pour modifier ces conditions de travail négociées dans les conventions collectives suivant un processus rigoureux conforme aux exigences du Code et des lois applicables. Cette façon d'agir fait fi du rôle d'agent négociateur exclusif des associations. Bien plus, elle démontre un irrespect total du processus de négociation collective », ajoute le Tribunal.

« À l'évidence, de telles actions insidieuses, tout comme celles des défenderesses, visent à embarrasser, enrayer, freiner ou gêner les activités syndicales. Elles rompent directement et inévitablement le rapport de forces et portent atteinte au rôle le plus fondamental des associations : la négociation des conditions de travail de leurs membres », écrit la juge administrative Lanseigne.

« Le rôle du MSSS [ministère de la Santé] de voir au bon fonctionnement du système de santé et des services sociaux se concilie aisément avec le droit à la négociation collective dont jouissent les organisations syndicales », ajoute-t-elle.

Elle souligne elle-même qu'il s'agit là d'une récidive de la part du gouvernement. « Pire encore, le MSSS et le CPNSSS [Comité patronal de négociation] reproduisent un comportement gouvernemental similaire à celui qui a été condamné à trois occasions par le Tribunal. » Bien que certaines de ces décisions aient été portées en appel, « il y a présomption de validité de ces décisions », rappelle-t-elle.

En conséquence, le gouvernement du Québec, le comité patronal de négociation et le ministre Dubé devront verser 45 000 \$ à titre de dommages punitifs à chacun des sept plaignants : la FIQ, l'APTS, la Fédération de la santé affiliée à la CSQ, le SCFP affilié à la FTQ, le Syndicat québécois des employés de service affilié à la FTQ, la Fédération des professionnels affiliée à la CSN et la Fédération de la santé et des services sociaux affiliée à la CSN.